



## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Date de convocation 19 avril 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le 24 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Daniel BURLOT, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Michel DUBOIS, Mme Léone LE PROVOST, Mme Simone CHARPENTIER, M. Thierry MICHOUX, M. Pascal GOHARD, Mme Karine LE VAILLANT, M. Daniel SANTIER, Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, M. Vincent RAOUL, Mme Catherine CHNOUKI, Mme Arlette COLOMB, M. Hugues LESAGE, Mme Céline LE DORE

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas HEURTEL (procuration à M. Christian LE MAITRE), M. Mathieu SAINT-CAST (procuration à M. Thierry MICHOUX), Mme Jeannine NARDUZZI (procuration à Mme Karine LE VAILLANT)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Céline LE DORÉ a été nommé secrétaire de séance.

## **MODIFICATION ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- Ajouter pompes de relevage Chaufferie bois
- Retirer Aménagement du giratoire Notre Dame

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la modification de l'ordre du jour suivante :

Ajout du point suivant :

- Pompes de relevage Chaufferie bois
- Retirer Aménagement du giratoire Notre Dame

## **REMPLACEMENT DES AMPOULES ET NÉONS PAR DES AMPOULES ET NÉONS LED**

Monsieur Daniel BURLLOT, après plusieurs échanges avec l'ALEC, souligne l'intérêt économique et écologique pour la commune de passer tous les éclairages des bâtiments communaux en LED. Monsieur Daniel BURLLOT propose de commencer par la Salle des Fêtes et l'ensemble : Bibliothèque, Salle des Associations, Salle Socio-Culturelle. Il présente les devis reçus de différentes entreprises.

<b>Salles Entreprises</b>	<b>Bibliothèque, Salle Association Salle Socio-Culturelle HT</b>	<b>Salle des Fêtes HT</b>	<b>TOTAL HT</b>
REXEL *	2 967.27	1 756.77	4 724.04
SIDER *	2 008.76	1 197.18	3 205.94
ATS (pose comprise)	6 332.59	4 067.43	10 400.02

\*Pose par nos soins

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise SIDER pour un montant de 3 205.94 € HT.

## **LOCATION PODIUM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes régulières de prêt ou de location du podium dont la commune est propriétaire.

Monsieur le Maire propose le prêt de podium pour toutes les associations de la commune et une location pour les associations ou les collectivités extérieures à celle-ci. Pour ce faire un contrat sera signé entre la commune et l'emprunteur.

Monsieur le Maire propose un tarif de location à 600 € par jour pour les jours en semaine et une location à 1 000€ pour le weekend (du vendredi au lundi). Une caution de 3 000€ sera demandée à tous les emprunteurs. Le transport sera assuré par les services techniques de la commune pour les associations lanticaises. Sinon pour les associations extérieures et les collectivités, le coût de transport sera à la charge de l'emprunteur (une liste de transporteur sera disponible en Mairie).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la location du podium pour un montant de 600€ pour un jour en semaine et 1000€ pour un weekend complet et de demander une caution de 3 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location mis en place pour spécifier les termes de la location.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINSTRATIF A TEMPS NON COMPLET ET D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal est informé de la nécessité de créer des postes afin de pourvoir à la gestion de l'agence postale communale et l'encadrement de l'accueil de loisirs, Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- ✓ Créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 17.5/35<sup>e</sup>
- ✓ Créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Il décide donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023

- 1 attaché : 35 h
- 2 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à : 35 h
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe : 35 h
- 1 adjoint administratif : 17.5/35<sup>e</sup>
- 3 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : 32 h

- 1 adjoint technique : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe : 17.5/35<sup>e</sup>
- 1 adjoint technique : 27/35<sup>e</sup>
- 1 adjoint technique : 9/35<sup>e</sup>
- 1 adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 32 h
- 1 adjoint d'animation : 35 h
- 1 ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe : 35 h
- 1 ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe : 35 h

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels rémunérés sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 pourront être recrutés.

## **PROJET CREATION CLUB HOUSE**

Monsieur Daniel BURLLOT présente au Conseil Municipal le projet de création du Club House, demande initiée par et pour le Football Club Lantic. Ce club sera un lieu de convivialité, d'échange après les entraînements, les matchs ou les manifestations organisées par le FCL. Il servira également d'espace de réunions pour l'association. Ce projet a un coût estimé à 70 000 € HT.

Monsieur Hugues LESAGE ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet de Club House,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier notamment les demandes de subventions.

## **CHAUDIÈRE SALLE DES FÊTES**

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir dès à présent le remplacement de l'ancienne chaudière de la Salle des Fêtes, hors service depuis le mois d'Octobre 2022. Trois entreprises ont présenté différentes offres.

Type de Chaudière Entreprises	Générateur d'air chaud gaz propane HT	Système climatisation réversible drv HT	Pompe à chaleur HT
LE BIHAN	24 881.00	44 327.50	75 159.00
CSA	30 058.48		92 993.40
A-R Rénov'		80 366.20	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise LE BIHAN pour le système de climatisation réversible,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LE BIHAN pour un montant de 44 327.50 € HT.

### **DEVIS TABLES DE PIQUE NIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'acquérir des tables de piques niques afin de les disposer sur différents sites de la commune notamment le long des circuits de randonnées. Pour ce faire des devis ont été établis en deux sortes de matériaux selon les types de sols sur lesquels ils seront posés.

Entreprises Modèles	<b>BCE</b>	<b>DIRECT COLLECTIVITÉ</b>	<b>NET COLLECTIVITE</b>
Plastique Recyclé Prix à l'unité HT	712.00 200x136x76	842.00 180x176x76	849.40 200x
Tables Béton Lot de 5 HT	4 922.00	6 790.00	4 104.75
<b>TOTAL</b>	<b>5 712.00</b>	<b>7 632.00</b>	Remise 375.53 <b>5 129.87</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Net Collectivité pour un montant de 5 129.87 €HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise.

## **CHOIX ENTREPRISES ETUDES THERMIQUES ET FLUIDES**

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire appel à une entreprise pour les études thermiques et des fluides pour le projet d'extension de la garderie. Deux entreprises ont répondu à la demande de devis.

Entreprise ELIAD	<b>9 400€ HT</b>
Entreprise ABEE	<b>4 500€ HT</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, CHOISIT l'entreprise ABEE pour un montant de 4 500€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ABEE ;

## **POMPE DE RELEVAGE CHAUFFERIE BOIS**

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal que suite aux démarrages du chantier de la Chaufferie Bois, lors des réunions de travaux avec les différents intervenants, il a été noté la nécessité de mettre en place de deux pompes de relevage afin d'évacuer les eaux pluviales et les eaux usées ; les fondations de la Chaufferie étant en dessous du niveau des canalisations.

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal que l'Entreprise Le Bihan a fait parvenir en Mairie un devis pour 2 737.94 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'Entreprise Le Bihan pour un montant de 2 737.94 €HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise Le Bihan.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Propriété de Monsieur MOTTAIS Jean, sous la Ville, cadastrée ZI 83 p (700m2)
- Propriété de Monsieur MOTTAIS Jean, sous la Ville, cadastrée ZI 83 p (551m2)
- Propriété de Monsieur BOULIOU Philippe, 13 lotissement Notre Dame, cadastrée C 1488

- Propriété de Madame CORDILLET Monique, Notre Dame de la cour, cadastrée V 1005 et C 1224
- Propriété de Monsieur HUNT Geoffrey, Le Champ Robin, cadastrée ZK 0126
- Propriété de Monsieur MALENFANT François et MALENFANT Véronique Epouse Santier, L'Orgerie, cadastrée ZH 329p, ZH 335, ZH 336p

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain.

Présentation des médiathèques de la baie.

Demande installation foodtruck Ty JeanJean cuisine Provençale et Méridionale

Fin de la séance à 20h45

La secrétaire de séance,  
Céline LE DORÉ



Le Maire,  
Christian LE MAITRE

